COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

Pole famille **11-2026**

Service jeunesse

Charte d'utilisation de la communauté WhatsApp du service jeunesse

1. Objet de la communauté

La commune d'Arradon met à disposition des jeunes et de leurs représentants légaux une communauté WhatsApp dédiée au service jeunesse.

Cette communauté a uniquement pour objectif de faciliter la transmission d'informations relatives à la vie du service jeunesse (club, conseil municipal des jeunes, dispositif argent de poche,…) : programmes d'activités, sorties, soirées, réunions, modifications d'horaires, rappels pratiques, informations exceptionnelles et actualités de la structure.

Elle constitue un outil de communication complémentaire. L'adhésion est facultative et ne conditionne pas l'accès aux activités du service.

2. Un espace uniquement destiné aux annonces

Afin de préserver la confidentialité des membres, la communauté est configurée de manière à ne proposer aucun groupe de discussion générale entre les familles ou les jeunes.

Seul l'espace « Annonces » est utilisé par le service jeunesse pour transmettre des informations à l'ensemble des membres.

Les administrateurs du service jeunesse sont les seuls à pouvoir publier de nouvelles annonces.

WhatsApp permet néanmoins aux membres de réagir. Ces fonctionnalités sont propres au fonctionnement de la plateforme.

Pour toute question individuelle concernant un jeune, une inscription ou une situation personnelle, les familles sont invitées à contacter directement l'équipe du service jeunesse par les moyens de communication habituels.

3. Confidentialité des numéros de téléphone

Le choix d'utiliser une communauté WhatsApp plutôt qu'un groupe de discussion classique vise notamment à limiter la visibilité des numéros de téléphone entre les membres.

Dans une communauté WhatsApp, le numéro de téléphone d'un membre n'est pas automatiquement visible par l'ensemble des autres membres.

Il peut toutefois être visible notamment :

arradon.com

- des administrateurs de la communauté ;
- des personnes qui possèdent déjà ce numéro dans leurs contacts ;
- des personnes ayant déjà échangé avec ce numéro sur WhatsApp ;
- dans certaines situations résultant directement du fonctionnement ou des évolutions de WhatsApp.

La commune ne crée volontairement aucun groupe de discussion collectif permettant aux familles ou aux jeunes de consulter la liste des numéros des autres participants.

4. Adhésion volontaire

L'adhésion à la communauté WhatsApp est libre et facultative.

Chaque membre peut quitter la communauté à tout moment.

L'utilisation de WhatsApp nécessite un compte personnel et implique l'acceptation des conditions d'utilisation et de la politique de confidentialité propres à WhatsApp.

La commune ne conditionne aucune inscription ou participation aux activités du service jeunesse à l'utilisation de WhatsApp.

5. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la gestion de la communauté, les administrateurs peuvent avoir accès à certaines informations associées au compte WhatsApp du membre, notamment :

- son numéro de téléphone ;
- son nom ou pseudonyme ;
- sa photo de profil, selon ses propres paramètres de confidentialité.

Ces informations sont utilisées uniquement dans le cadre de la communication relative au service jeunesse.

Aucune donnée médicale, information confidentielle, fiche sanitaire, document administratif ou autre donnée sensible concernant un jeune ou sa famille ne doit être transmise dans la communauté.

Ces informations doivent être communiquées par les outils prévus à cet effet, notamment le Portail Familles ou directement auprès de l'équipe.

6. Utilisation des informations diffusées

Les informations diffusées dans la communauté sont destinées aux jeunes et aux familles fréquentant le service jeunesse.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation et de la diffusion qu'il fait des contenus auxquels il a accès.

7. Photos et droit à l'image

Aucune photographie ni vidéo incluant permettant d'identifier des jeunes ne sera publiée par le service jeunesse au sein de la communauté WhatsApp.

8. Modération

La communauté est administrée exclusivement par les professionnels habilités du service jeunesse.

En cas d'utilisation contraire à la présente charte, la commune pourra retirer un membre de la communauté.

9. WhatsApp, service extérieur à la commune

WhatsApp est un service proposé par une société extérieure à la commune.

L'utilisation de cette application implique donc également des traitements de données réalisés par WhatsApp conformément à ses propres conditions d'utilisation et à sa politique de confidentialité.

La commune ne maîtrise pas les traitements réalisés directement par WhatsApp ni les éventuelles évolutions techniques de la plateforme.

Elle veille néanmoins, dans le cadre de son utilisation de cet outil, à limiter les données personnelles traitées et à utiliser les paramètres offrant le niveau de confidentialité le plus adapté à l'usage du service jeunesse.

10. Exercice des droits

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les personnes concernées peuvent exercer les droits qui leur sont applicables concernant les traitements réalisés par la commune.

Elles peuvent pour cela contacter la commune.

Pour les traitements directement réalisés par WhatsApp, les utilisateurs doivent exercer leurs droits auprès de WhatsApp.

11. Acceptation de la charte

En rejoignant volontairement la communauté WhatsApp du service jeunesse, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de son fonctionnement et de la présente charte.

Il peut quitter la communauté librement à tout moment.